

Fiche signalétique

SAN-O-CREM

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|-------------------------|---|
| Nom du produit | : SAN-O-CREM |
| Utilisations | : Savon pour les mains. |
| Fournisseur/Fabriquant | : V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334 |
| FS rédigée par | : Services réglementaires KMK inc. |
| <u>En cas d'urgence</u> | : CANUTEC (613) 996-6666 (Canada) |
| Type de produit | : Solide. |

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

| | |
|-------------------------|--|
| Couleur | : Blanc. |
| État physique | : Solide. [Gel épais (semi-solide).] |
| Mention d'avertissement | : ATTENTION! |
| Mentions de danger | : CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ. PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET ENTRAÎNER DES LÉSIONS. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE POSSIBLE - PEUT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. |
| Précautions | : Laver abondamment après usage. |
| Voies d'absorption | : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. |

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------|---|
| Inhalation | : Irritant pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. |
| Ingestion | : Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. |
| Peau | : Irritant pour la peau. |
| Yeux | : Irritant pour les yeux. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------------|--|
| Effets chroniques | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Peut provoquer des effets tératogènes d'après des données sur des animaux. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | |
|------------|---|
| Inhalation | : Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : Aucune donnée spécifique. |
| Peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation |

2. Identification des dangers

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur

**Conditions médicales
aggravées par une
surexposition** : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

| Nom | Numéro CAS | % |
|------------------------------------|------------|---------|
| Naphta lourd (pétrole), alkylation | 64741-65-7 | 30 - 60 |
| Tergitol NP-9 Surfactant | 9016-45-9 | 5 - 10 |
| Diéthanolamide de coco | 61790-63-4 | 5 - 10 |
| Diéthanolamide de coconut | 68603-42-9 | 5 - 10 |
| Salicylate de méthyle | 119-36-8 | 0.1 - 1 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas d'irritation au niveau de la peau, consultez un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| Limites d'exposition professionnelle | | MPT (8 hours) | | | LECT (15 mins) | | | Ceiling | | | |
|--|-----------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|-----------|
| Ingredient | Nom de la liste | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | Notations |
| Aucune valeur de limite d'exposition connue. | | | | | | | | | | | |

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Mesures techniques** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Mesures d'hygiène** : Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
- Respiratoire** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Mains** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Yeux** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Peau** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide. [Gel épais (semi-solide).]
- Couleur** : Blanc.
- pH** : 7 à 8

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|-----------|------------|
| Salicylate de méthyle | DL50 Orale | Rat | 887 mg/kg | - |

- Toxicité chronique** : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

- Effets sur l'environnement** : Non établi

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|
| Tergitol NP-9 Surfactant | Aiguë CE50 12200 ug/L Aiguë CL50 33000 à 100000 ug/L Aiguë CL50 1300 à 1800 ug/L | Daphnie Crustacés Poisson | 48 heures 48 heures 96 heures |

- Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

- TMD/IMDG/IATA** : Non réglementé.

15. Informations réglementaires

- SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

15 . Informations réglementaires

- Listes canadiennes** : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Les composants suivants sont répertoriés: Tergitol NP-9 Surfactant
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Naphta lourd (pétrole), alkylation; Tergitol NP-9 Surfactant
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16 . Autres informations

SIMDUT (Canada) :



Date d'édition : 10/01/2009

Date de publication précédente : 12/01/2006

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.